

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le 1^{er} mai 2001 à 19 heures, à la salle Des Lys, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon, Colette Larose, Lise Larouche, Nicole Leblanc, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Ginette Lechasseur, Carole Marchand, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Claude Denis, Normand Héroux, Yves Langevin, Serge Mainville

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaires
représentant
les parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau
- du secondaire : Monsieur Claude Roy

**Sont également
présents :**

Monsieur Rolland Descheneaux, secrétaire général
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général
Monsieur Louis Venne, directeur des Services complémentaires
Madame Jocelyne Hébert, directrice du Service des ressources matérielles

Absences

Mesdames Francine Chabot, Claudine Blondeau, Marie-Claire Giguère, Denise Lussier, Huguette Richard
Messieurs Robert Filteau, Pierre Hurtubise, Jean Létourneau

Ouverture de la
séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

Respect de la procé-
dure de convocation
L.I.P.,a. 163, 165

À la demande de la présidente, madame Fernande LeBlanc-Sénéchal, le secrétaire général confirme que la procédure de convocation prescrite par la loi a été respectée.

104-CC-2000-2001
PCP003/178-École
des Mille-Fleurs -
Garderie

CONSIDÉRANT l'approbation du comité de travail du conseil des commissaires du 6 février 2001;

CONSIDÉRANT que quatorze (14) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que dix (10) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme « Groupe Leclerc », architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chamberland :

QUE le contrat pour le projet PCP003/178 - École des Mille-Fleurs, agrandissement de la garderie, soit accordé à la firme « Dorbec Construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 754 000 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 19 avril 2001 déposé par le Service des ressources

matérielles;

QUE le coût net du projet de construction soit financé par la Commission scolaire Marie-Victorin;

QUE le remboursement de cette somme par le service de garde s'échelonne sur cinq ans à raison d'un paiement initial de 280 000 \$ et le solde réparti en cinq paiements annuels consécutifs, les intérêts étant assumés par la Commission scolaire Marie-Victorin;

QUE ces modalités de financement soient communiquées au conseil d'établissement de l'école des Mille-Fleurs;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin;

ET QUE la résolution numéro 101-CC-2000-2001 soit rescindée à toutes fins que de droit.

Adoptée unanimement

105-CC-2000-2001
Clôture de la
séance

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ginette Lechasseur que la séance soit close.

Adoptée unanimement

Il est précisément 19 h 10 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P., a. 170

Présidente

Secrétaire général
